



AVOIR CLIENT ET REMISE COMMERCIALE

Par lilids

Bonjour,
je travaille pour une société et je doute sur une question comptable concernant l'application d'une remise commerciale.
j'ai un client à qui j'applique systématiquement une remise commerciale. Cependant une erreur sur une facture (prestation non réalisée) doit faire l'objet d'un avoir.

Ma question est : dois je appliquer également la remise sur cet avoir ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bon après midi

Lily

Par kang74

Bonjour

Bien évidemment, si vous remboursez, c'est à la hauteur de ce qu'il a payé en trop .